

## Compte rendu du « Forum national pour une politique de développement renouvelée » Session élargie du CNDSI, le 22 février 2018

### Résumé

Comme il l'avait fait une première fois en 2015, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) s'est réuni en session élargie le 22 février 2018, sous la présidence du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. 350 personnes, issues des différentes catégories d'acteurs non étatiques et des administrations concernées, ont participé à ce « Forum national pour une politique de développement renouvelée ».

L'objectif de cette journée était d'assurer une appropriation par l'ensemble des acteurs concernés par le développement et la solidarité internationale des conclusions du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement du 8 février à la préparation duquel le CNDSI avait été associé. Il s'agissait de penser collectivement la déclinaison de ses conclusions et plus généralement l'avenir de la politique de développement de la France, en s'inspirant notamment du discours du Président de la République à Ouagadougou (28 novembre 2017).

La journée s'est déroulée en deux temps :

- Durant la matinée : une plénière introduite et animée par le secrétaire d'Etat, lors de laquelle cinq intervenants de haut-niveau ont exprimé leurs propositions pour renouveler la politique française de développement et mettre en œuvre concrètement les engagements du CICID. Après la restitution des premières conclusions du groupe de travail du CNDSI sur l'implication du secteur privé dans le développement, un échange fourni avec la salle a permis l'expression d'attentes complémentaires (précision de la trajectoire de 0,55 % du RNB pour l'APD, clarification de la non-conditionnalité de l'aide, diffusion des ODD dans l'ensemble des politiques publiques françaises via la feuille de route annoncée par le CICID, renforcement de capacités des Etats, ...)
- L'après-midi : des ateliers ont approfondi la concertation sur 5 thèmes : mise en œuvre des ODD ; préparation de la présidence française du G7 ; bilan et perspectives de la loi de 2014 sur le développement ; territorialisation du développement ; l'engagement citoyen des jeunes.

L'événement a été l'occasion d'une communication institutionnelle active, via différents supports (flyer, publication sur le site du Ministère et les réseaux sociaux, fil twitter #CNDSI animé toute la journée).

**1° Discours introductif par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

Le secrétaire d'Etat a commencé par se réjouir d'un tel événement, occasion de mettre en lumière les compétences multiples des membres du CNDSI, d'échanger sur des idées innovantes et de co-construire les futures réalisations stratégiques et politiques ; il est important de prendre le temps d'aborder collectivement plusieurs rendez-vous à venir déterminants pour la politique française de coopération : la mise en œuvre des décisions du Comité interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), l'élaboration d'une nouvelle loi sur le développement, la présidence française du G7 l'an prochain.

Le secrétaire d'Etat a également souligné l'attachement du ministère au CNDSI, force de proposition, comme récemment dans le cadre de la revue par les pairs de la politique française de développement par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, ou pour la préparation des conclusions du CICID.

Le secrétaire d'Etat est revenu sur trois points saillants de ces récentes conclusions.

*1) L'accroissement des moyens de mise en œuvre de la politique française en matière de développement*

La France doit bâtir une politique partenariale de solidarité et de développement s'inscrivant dans un cadre multilatéral, celui des Objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, et dans un cadre communautaire, celui du Consensus européen de développement. Après avoir connu une érosion progressive de ses moyens dédiés au développement depuis 2010, la France devrait relancer son soutien à la solidarité internationale et redessiner en profondeur le profil de son Aide publique au développement (APD) à l'horizon 2022, à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs. Une hausse sans précédent des moyens est prévue, afin d'atteindre 0,55 % du RNB consacré à l'APD en 2022. Pour la première fois, la trajectoire graduelle de l'APD est connue. La composante bilatérale de l'APD bénéficiera des deux-tiers des moyens additionnels d'ici à 2022, de façon à pouvoir mieux allouer les moyens vers les géographies et secteurs prioritaires. Dès 2019, un saut quantitatif de 1 Md€ en autorisations d'engagement permettra à l'Agence française de développement (AFD) d'amorcer un grand nombre de projets bilatéraux dans les géographies prioritaires. Ces mesures participeront au reprofilage de l'APD en faveur des dons et du bilatéral, dans de nouvelles géographies et thématiques voulues par le président de la République.

*2) La concentration des actions dans des priorités thématiques et géographiques*

La France va renouveler son partenariat en profondeur avec l'Afrique. Lors de ses récents déplacements sur le continent, le président de la République a apporté l'appui de la France au développement de la jeunesse et de l'innovation et soutenu l'effort collectif des pays de la région au sein du G5 Sahel. La moitié de l'effort en subvention de l'Etat et les deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD bénéficieront à une liste de pays prioritaires, à laquelle le récent CICID a ajouté la Gambie et le Libéria.

Sur le plan sectoriel, la France concentrera son action vers cinq champs :

1. La stabilité internationale et de la restauration de l'Etat en situation de fragilité, en se donnant les moyens d'un véritable continuum entre la sécurité et le développement. L'intervention en faveur de l'urgence humanitaire sera nettement rehaussée, à hauteur de 500 M€ en 2022. La « facilité sur les vulnérabilités et la réponse aux crises » mise en œuvre par l'AFD sera doublée en vue d'atteindre 200 M€ d'ici 2020.
2. L'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat, fera l'objet d'une attention particulière avec l'adoption en 2018 de notre stratégie internationale en la matière.
3. L'éducation bénéficiera aussi d'un traitement particulier, conformément à l'engagement du président de la République à Dakar où il coprésidait la reconstitution du Partenariat mondial pour l'éducation aux côtés de son homologue sénégalais. L'effort français sera multiplié par plus de 10, passant de 17 à 200 M€. 100 M€ additionnels seront octroyés sur la même période à l'AFD pour mener des actions sur l'éducation de base concentrées géographiquement (Sahel) et en appui à des objectifs-clés : égalité filles-garçons à l'école, qualité de l'éducation, lutte contre la radicalisation et accès à la formation professionnelle et à l'emploi.
4. L'action en faveur du climat est également une priorité de la France, au lendemain du « One Planet Summit ». Le CICID a décidé de relever l'ambition sur l'adaptation au changement climatique à 1,5 Md€ par an d'ici 2020 (contre une cible d'1 Md€ auparavant), de réorienter les actions de l'AFD pour être « 100 % compatibles avec l'accord de Paris » et de rehausser les objectifs en faveur de la biodiversité

5. Les engagements dans le domaine de la santé, enfin, seront maintenus, avec pour fil conducteur le renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement et la couverture santé universelle promue par l’OMS.

3) La rénovation de la méthode par une nouvelle vision de faire l’aide au développement, qui doit continuer d’être construite collectivement

Le CICID a également annoncé la rénovation de la méthode française afin d’être au rendez-vous des défis cités précédemment, pour des interventions plus efficaces et plus proches des populations. Le Forum national pour le développement est l’occasion de rassembler les acteurs du développement pour travailler au service d’une action mieux comprise par tous et plus efficace. Pour ce faire, cette action doit être mieux évaluée et si besoin réorientée. Pour assurer une meilleure redevabilité de la politique de coopération, son pilotage sera renforcé. La réunion du CICID sera plus régulière, tout comme le conseil d’orientation stratégique de l’AFD, qui se tiendra au moins une fois par an sous la présidence du ministre de l’Europe et des Affaires étrangères. Un conseil du développement, présidé par le président de la République, pourra se réunir sur une base ad hoc pour prendre les décisions stratégiques dans la mise en œuvre de notre aide.

Le secrétaire d’Etat a invité l’assemblée à initier le renouvellement attendu par le CICID.

## 2° Plénière « Ensemble pour une politique de développement renouvelée »

Un panel de haut-niveau a partagé son expertise pour une politique de développement française renouvelée, en s’adossant sur les conclusions du CICID et en mettant en exergue ses opportunités et ses risques.

### Interventions du panel de haut-niveau

- Ibrahim Assane Mayaki, secrétaire exécutif du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), ancien Premier ministre du Niger

Il ne faut pas confondre le développement économique avec le développement, au risque de substituer les fins aux moyens. On peut saluer l’approche pragmatique promue par les récentes conclusions du CICID, surtout face à la diversité des conceptions théoriques du développement qui existent, toutes potentiellement vraies. Une autre clé du développement d’un pays se trouve dans l’adhésion des populations : citoyens et société civile.

A cela s’ajoute le rôle central des institutions étatiques, comme l’illustre l’analyse comparée du Botswana et de la République centrafricaine (empruntée à Daron Acemoglu dans *Why Nations Fail*, 2012), deux pays très similaires au départ, dont le développement a évolué différemment suite à la construction d’un Etat au Botswana qui n’a pas eu lieu en République Centrafricaine. Il est essentiel de mener un dialogue avec les Etats africains, où la mobilisation des ressources domestiques reste mauvaise, alors même que le premier objectif de l’aide devrait être d’aider à se passer de l’aide.

Trois défis doivent être pris en compte dans la pratique du développement : celui de la multi-sectorialité des politiques publiques qui doivent être appréhendées de manière globale pour être cohérentes ; celui de la régionalisation de l’aide au développement, en particulier en Afrique où la solution optimale n’est pas au niveau national ; celui de l’espace pour éviter la création de zones négligées où le terrorisme se développe.

- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement

Le dernier CICID marque un tournant historique et il est important d'en prendre la mesure pour bâtir dès maintenant le nouveau récit de l'APD. Le CNDSI a un rôle clé à jouer dans cette séquence. On peut se réjouir de la clarté des priorités ainsi définies, de l'ambition de la trajectoire arrêtée (avec un milliard de dons mis en œuvre par l'AFD dès 2019), du reprofilage de l'APD en faveur du bilatéral annoncé pour inverser la tendance de ces quinze dernières années et de la clarification du dispositif français : rapprochement entre Expertise France et l'AFD, amélioration de la gouvernance politique de l'APD, en mobilisant toutes les autorités au service d'un véritable pilotage stratégique de l'agence.

Dans ce cadre, un nouveau plan d'orientation stratégique est en cours d'élaboration, pleinement aligné avec les priorités fixées par le CICID et ouvert à la consultation publique jusqu'au mois de mars 2018. L'AFD y ambitionne d'être la première agence « 100 % Accord de Paris » pour des trajectoires de développement bas carbone et résilientes, en appuyant les pays dans l'élaboration de leurs trajectoires de mise en œuvre de cet accord. Elle souhaite atteindre le « 100 % lien social » en accompagnant chaque pays à trouver sa place singulière dans la lutte pour l'inclusion de toutes et tous et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les moyens accrus de l'AFD devront être déclinés au service de l'efficacité et de la redevabilité de l'aide via un changement de méthode : privilégier des projets à dimension partenariale et des acteurs limitant l'endettement souverain du pays ; mise en place d'un cycle d'instruction des projets simplifié ; création d'agences régionales, en associant les territoires français ultramarins.

- Marit van Zomeren, représentante permanente adjointe du Royaume des Pays-Bas auprès de l'OCDE, examinatrice dans le cadre de la revue par les pairs du CAD de l'OCDE

Les conclusions définitives de la revue par les pairs seront rendues en juin prochain. On peut se réjouir des engagements du CICID en faveur de l'augmentation des moyens de l'APD française, pour s'inscrire dans une perspective d'atteinte de 0,7 % après 2022. Mais on peut aussi regretter l'absence d'une feuille de route publique clarifiant la répartition de cette trajectoire par région, pays ou secteur. Le rééquilibrage annoncé en faveur des dons doit être salué mais mériterait d'être détaillé.

Concernant l'enjeu de la lutte contre le changement climatique, la France joue un rôle pionnier en termes de financement innovant et de mise en œuvre de l'Accord de Paris notamment.

Selon les conclusions provisoires de la revue par les pairs, la France pourrait étendre cette approche concrète et pragmatique à la lutte contre les inégalités, aux situations de handicap, à la question du genre, en décidant de volumes de financement précis. Elle pourrait aussi fléchir davantage l'aide à la prévention des crises vers des acteurs de terrain comme les ONG, aujourd'hui trop peu bénéficiaires des fonds.

L'annonce par le CICID d'une politique d'évaluation des projets à l'aune de leur impact sur les populations les plus vulnérables est positive de même que le renforcement du pilotage politique de l'APD ou l'augmentation de l'aide humanitaire (très faible aujourd'hui). La feuille de route annoncée sur les ODD est également une bonne nouvelle, qui devra être l'occasion de rendre les stratégies sectorielles de la France inclusives.

- Philippe Jahshan, président de Coordination SUD, membre du Conseil économique social et environnemental (CESE) et du CNDSI

Le bilan de la politique française de coopération dressé en 2016 par le CESE relevait, parmi ses points de faiblesse, un pilotage politique complexe et une lisibilité réduite, une aide bilatérale composée à plus de 90 % de prêts, un seul pays de la liste des pays pauvres prioritaires parmi les 10 premiers bénéficiaires de l'aide, ou encore la France en avant-dernière position dans le classement de l'OCDE pour le soutien aux ONG. Il existe néanmoins plusieurs points d'appui pour inverser ce processus : la loi de 2014, la recapitalisation de l'AFD et la création d'Expertise France notamment.

A la lecture de ces défis, le récent CICID a marqué des avancées positives : une préoccupation aujourd'hui portée au plus haut de l'Etat ; une concentration de l'aide sur les enjeux sociaux (éducation, santé), sur le genre ou le climat avec un effort à saluer pour l'adaptation au changement climatique ; la décision d'augmenter l'aide humanitaire à 500 millions d'euros vient également remettre les choses dans le bon sens. La France est heureusement sortie de la Nouvelle Alliance sur la sécurité alimentaire. La demande depuis 2015 par les ONG d'une feuille de route pour les ODD a aussi été satisfaite (bien que son articulation avec le pilotage politique de l'APD reste encore trop floue).

Cela étant dit, on ne peut pas encore considérer que le dernier CICID renouvelle fondamentalement la politique de développement et de solidarité internationale. Fixer des priorités est nécessaire mais ne suffit pas à définir une politique ou une stratégie. Par ailleurs, le CICID donne l'impression d'une politique de développement encore trop centralisée, au détriment d'une dynamique réellement partenariale. Cela se traduit par l'absence ou un traitement à minima de certains sujets dans les conclusions du CICID : les Organisations de la société civile ou la coopération décentralisée par exemple, ou encore la question fiscale et rien sur la TTF (dont les ONG françaises demandaient le renforcement). De même, l'annonce d'un rééquilibrage de l'APD en faveur des dons et l'affichage d'une trajectoire pour atteindre le 0,55%, sont des avancées mais nécessitent encore une clarification des moyens et de la méthode que se donne l'Etat pour y parvenir. Les ONG françaises ont proposé que la revue de la Loi de 2014 soit l'occasion de mettre en place une véritable loi de programmation budgétaire pour l'APD à l'instar de ce qui se fait pour la défense. Le CICID en outre ne nous apparaît pas régler la question du pilotage et de la complexité institutionnelle très française. Le CICID enfin laisse apparaître des ambiguïtés dangereuses (entre développement et régulation migratoire : le premier n'étant pas au service du second). Philippe Jahshan a ici rappelé que l'APD doit avoir pour enjeu premier la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la réduction des facteurs sociaux, environnementaux ou institutionnels de déstabilisation du monde.

Le propos a été conclu en rappelant que les ONG françaises se tiennent à la disposition de M. le Député Hervé Berville pour enrichir la mission qui lui a été confiée sur la modernisation et la dimension partenariale de la politique de développement et de solidarité internationale française.

- Luc Behaghel, membre du Poverty Action Lab, directeur de recherche à l'INRA

Il faut s'appuyer sur les principes des méthodes d'évaluation pour assurer une meilleure redevabilité des politiques de développement. Si « rien n'est bon sans mesure », il est essentiel d'évaluer l'APD au sens fort du mot, c'est-à-dire de manière expérimentale. En s'inspirant de la médecine, comparer un groupe témoin et un groupe test permet, en présence de nombreux effets contradictoires, de conclure à un résultat pragmatique. Face à des réalités complexes, il faut préserver nos politiques publiques des affirmations tranchées ou prétendument vraies en toutes circonstances. L'inclusion systématique d'un critère de rentabilité dans l'évaluation des projets, est par exemple une erreur-type à éviter : il faut savoir sortir des logiques comptables pour continuer d'agir en faveur de l'éducation ou de la santé des populations notamment. Il s'agit d'évaluer à l'aune des vrais buts recherchés.

Les chercheurs doivent changer de posture, de celle d'évaluateur à celle de co-expérimentateur, afin de dégager des conclusions qui puissent améliorer directement les projets. A ce titre, tirer des leçons du passé ne consiste pas à écarter une solution qui n'a pas fait ses preuves mais à trouver les conditions dans lesquelles elle peut être opérante. Afin de renforcer cette approche pragmatique du développement, les ONG françaises et francophones peuvent solliciter le réseau de chercheurs du Jameel Poverty Action Lab. Enfin, il faut appuyer le renforcement des capacités étatiques des pays en développement pour les aider à se passer de l'aide. On peut se demander si les conclusions du CICID ciblent assez ce besoin ; il est possible d'agir tant au niveau de la fiscalité des Etats, que par des micro-projets.

*Restitution des premières conclusions du groupe de travail du CNDSI sur la contribution du secteur privé au développement par Jean-Louis Bancel (président du Crédit coopératif) et Elodie Aïssi (chargée de coopération internationale à la CFDT)*

Le rapport est en cours d'élaboration et sera publié en mars, après validation par le bureau du CNDSI. Il s'appuiera sur plusieurs recommandations générales, parmi lesquelles :

- 1) La reconnaissance par les pouvoirs publics de la diversité des acteurs du secteur privé, sans oublier les PME.
- 2) L'enjeu de la multiplicité des acteurs intervenant dans l'aide au développement. Les ODD sont nombreux et il y a de la place pour tous.
- 3) Le défi pour la France de conforter son avance sur les financements innovants.
- 4) L'enjeu de communiquer sur les initiatives prises par la France en matière de RSE et de l'application de ces initiatives.
- 5) La nécessité de se pencher sur l'aspect qualitatif des initiatives proposées, en termes d'impacts sur le développement durable. Les coprésidents ont par ailleurs détaillé des recommandations opérationnelles, notamment :

- encourager les entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique de coopération au développement, à agir en adéquation avec les principes relatifs aux droits humains, à la RSE et à l'efficacité du développement. Ce devrait être une condition sine qua non de leur accès aux fonds provenant de l'APD ou d'opérateurs de l'Etat. Il s'agit aussi de s'assurer, conformément au partenariat de Busan, que les entreprises permettent l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires, augmentent l'efficacité de l'aide par des évaluations systématiques et alimentent les ressources internes des pays en s'acquittant d'une juste part d'impôts.
- mieux outiller les services et opérateurs octroyant des fonds aux entreprises en matière de coopération au développement durable. Ces instances doivent mieux communiquer sur les dispositifs de financement existants en faveur des actions de coopération du secteur privé et repenser leur propre gouvernance pour mieux y associer la société civile. Plusieurs préconisations abondent cette orientation : a) le contenu et l'évaluation des actions soutenues par ces fonds devraient être systématiquement accessibles en ligne ; b) un mécanisme de recours devrait pouvoir être actionné en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain ; c) la composition des organismes de sélection des projets devrait être améliorée pour prendre en compte les trois piliers du développement durable.

### *Echange avec l'assemblée*

Une session d'échange, qui a duré une heure, a permis de mettre en exergue plusieurs points en particulier :

- Le travail de l'instance de concertation du CNDSI en amont puis en aval du CICID, a été largement salué.
- La mission parlementaire sur la modernisation de la politique française de développement, confiée par le président de la République au Député Hervé Berville, a été reçue positivement par les acteurs qui se sont montrés prêts à s'impliquer dans ses travaux pour augmenter l'efficacité et l'utilité de l'aide.
- Si l'engagement du CICID en faveur de l'augmentation des moyens de la politique de développement a été salué, nombre d'acteurs ont rappelé la nécessité de maintenir le cap de l'APD à hauteur de 0,7 % du RNB auquel s'est engagée la France.
- De même, le rééquilibrage de l'APD en faveur des dons mais aussi de la société civile et des collectivités territoriales, aurait pu être détaillé, en s'appuyant sur des objectifs chiffrés plus précis.

Cette séquence a par ailleurs été l'occasion de recueillir les impressions et recommandations de l'assemblée relativement à plusieurs thématiques.

Le renforcement des capacités institutionnelles d'abord. Adrien Akouété, syndicaliste togolais et membre du CNDSI, a insisté sur l'importance d'aider les Etats à mobiliser leurs ressources internes et son souhait que le Partenariat mondial pour l'éducation traite de ce sujet. Il a fait part du défi central que constitue selon lui le surendettement des Etats et le sous-endettement des économies. Cette intervention a été soutenue par Brigitte Moumy, représentante de

l'Organisation des femmes africaines de la diaspora, ainsi que par Philippe Jahshan, qui a regretté l'absence de propositions pour lutter contre l'évasion fiscale dans les conclusions du CICID. Ibrahim A. Mayaki a en réaction préconisé à la France d'accompagner les Etats africains dans la réforme de leur gouvernance, de deux manières : renforcement de la gestion de leurs systèmes de taxation, développement des capacités de gestion de projets. Christine Andela, présidente du Collectif des ONG pour la sécurité alimentaire et le développement rural et membre du CNDSI, a suggéré que les financements innovants plébiscités par le CICID soient mobilisés pour accompagner les Etats à se réapproprier les activités d'exploitation des sols et sous-sols. Enfin, Christophe Lefèvre, vice-président de la Confédération européenne des cadres secrétaire national CFE-CGC en charge de l'Europe & International, a proposé ce qu'il a appelé une « conditionnalité sociale » de l'aide.

Plusieurs intervenants ont également plaidé pour un partenariat conforté entre les Etats et les acteurs de la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé ainsi que toutes les parties-prenantes du développement. Le débat s'est axé sur la garantie fondamentale que constitue l'inclusion de ces partenaires, pour la démocratie mais également pour la transparence et la redevabilité de l'action en matière de développement. Certains acteurs, dont Jocelyne Bougeard (adjointe à la maire de Rennes et membre du CNDSI) ont ainsi déploré une insuffisante valorisation des échelons infra-étatiques dans le relevé du CICID. Quant au secteur privé, il devrait être davantage reconnu politiquement et pas seulement en tant que bailleur selon le coprésident de la Task Force agroalimentaire du MEDEF international, François Burgaud. Enfin, Pascale Fressoz, présidente de l'Alliance internationale pour les ODD, a pointé le défi de l'appropriation des ODD par tous, grâce à la mobilisation de l'ensemble des ministères, pour souder ce partenariat en devenir.

A ce propos, la recommandation du CAD de faire des ODD le cadre commun de toutes les politiques publiques françaises, a été accueillie favorablement. Emelyn Weber, représentante du CESE au sein du CNDSI, s'est réjoui de l'engagement de la France à rendre compte de sa mise en œuvre de l'Agenda du développement durable en France et auprès des Nations-Unies et a demandé si le CESE serait associé à ce processus. A ce sujet, le directeur général adjoint de la mondialisation, Emmanuel Puisais-Jauvin, a rappelé que le CESE est un lieu de redevabilité important que le ministère a toujours su écouter. Enfin, Geneviève Tardieu, directrice des relations internationales d'ATD Quart Monde et membre du CNDSI, a suggéré de rattacher toutes les mesures sectorielles à des objectifs multi sectoriels comme l'ODD n°1, pour développer une approche par les droits humains ; proposition approuvée par Marit Van Zomeren qui rappelle que cette approche est très similaire à la philosophie de l'Agenda 2030.

Sur le sujet de l'efficacité et de la redevabilité de l'aide, les acteurs ont réagi positivement à l'annonce par l'AFD de la mise en place d'un cycle d'instruction simplifié et de la création d'agences régionales. L'intégration d'Expertise France (EF) au groupe AFD a suscité quelques inquiétudes. Selon Emmanuel Bailles, chargé de Coopération internationale en éducation et formation à la CFDT, l'approche multisectorielle d'EF ne devra pas amener à négliger l'approche par métier sur laquelle repose la qualité des projets de coopération : ainsi, l'expertise sectorielle portée par des opérateurs comme le Centre international d'études pédagogiques, doit se poursuivre. De plus, cette expertise française ne devra pas se déployer au détriment de celle des pays d'intervention. Au contraire, selon Pierre Jacquemot président du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), un transfert doit s'opérer au bénéfice des pays du Sud, pour inscrire le renouvellement de la politique du développement dans un processus de responsabilisation des acteurs locaux. Christine Andela a ajouté que les systèmes d'analyses des besoins des pays devaient d'abord être tournés vers ce que veulent les populations locales. En réponse, Luc Behaghel a insisté sur l'importance d'arbitrages politiques forts, notamment face à l'impossibilité de tout évaluer scientifiquement.

Les annonces du CICID en faveur de l'amélioration du pilotage politique de l'aide au développement, et son recentrage autour de priorités géographiques et thématiques, ont été saluées. Il a toutefois été regretté par certains, comme François Burgaud (Medef International) et Adrien Akouété (Togo), que le secteur agricole manque à la liste des priorités sectorielles. Le secrétaire exécutif du NEPAD a rebondi sur cette remarque, en soulignant que la transformation de l'économie agricole sera indispensable pour répondre aux attentes des jeunes en Afrique en termes d'emplois et d'insertion. La stabilité des pays comme le Mali, dont 75 % de la population vit en milieu rural, en dépend.

Enfin, le lien opéré lors du CICID entre politique de développement et politique migratoire, a été ouvertement critiqué par un grand nombre d'acteurs dans la salle et sur Twitter<sup>1</sup>, en écho aux premières remarques de Philippe Jahshan à ce sujet. Il a été rappelé que le rôle du développement était la lutte contre la pauvreté. A cet effet, le délégué général du CCFD-Terre solidaire Bernard Pinaud, a proposé la suppression pure et simple du paragraphe 9 des conclusions du CICID, afin que l'APD ne serve pas à financer le renforcement de la sécurité. Face à ces réactions, le secrétaire d'Etat a rappelé clairement que le relevé du CICID n'établissait aucune conditionnalité de l'aide aux politiques migratoires des pays qui en bénéficient.

### 3° « Un autre regard », par Raphaël Enthoven, philosophe et écrivain, et Mireille Delmas-Marty, professeur honoraire au Collège de France

Deux « grands témoins » ont clos respectivement les séances du matin et de l'après-midi.

M. Raphaël Enthoven, philosophe et écrivain, a proposé un moment d'introspection aux participants sur le sens de leur engagement. En s'appuyant sur un extrait de La Chute d'Albert Camus, il a raconté comment il est possible et salvateur de sortir de la bonne conscience pour devenir réellement humaniste. Il évoque le piège des bons sentiments dans lequel est enfermé le personnage, celui qu'en ayant le désir de faire le bien, on est quitte de tout ce qu'on a à faire sur Terre. Un drame dont il est témoin lui fait découvrir cette capacité à souffrir des douleurs qui nous lui sont épargnées, qu'on nomme humanité. Finalement, l'ennemi de la solidarité n'est pas l'égoïsme, mais l'abstraction. Ce conte fut l'occasion de montrer à l'assemblée l'importance d'incarner le geste solidaire et d'éprouver les conséquences vertueuses et temporaires du bien qu'on est capable d'apporter.

Mireille Delmas-Marty, professeure émérite au Collège de France, a inscrit l'action des participants du Forum dans le cadre plus vaste de la construction d'une gouvernance mondiale. Après le temps des dépendances et celui des indépendances, elle a évoqué les interdépendances croissantes du monde actuel. Face aux défis globaux comme le climat, elle a insisté sur la nécessité de s'unir autour d'objectifs communs, tout en admettant des responsabilités « différenciées ». Peut-on appliquer cette « méthode-climat » à la politique migratoire ? A questionné Mme Delmas-Marty. Faisant référence à Kant, elle a proposé aussi de reconnaître l'hospitalité comme principe juridique. La célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (déc. 2018) pourrait offrir l'occasion de cette reconnaissance. A l'image du principe de développement durable qui a permis de pondérer innovation et conservation, le principe d'hospitalité, régulateur des mobilités humaines, permettrait de pondérer exclusion et intégration et d'équilibrer les droits et devoirs respectifs des habitants humains de la Maison commune.

### 4° Discours de clôture

Le directeur général adjoint de la mondialisation s'est réjoui des échanges francs et directs qui ont eu lieu durant la journée, enrichie par les différentes cultures d'action et expertises diverses des participants. Si l'Etat dispose d'un budget sans précédent et d'un réseau riche, il ne peut pas tout ; il est ainsi nécessaire de pouvoir compter sur un partenariat multi-acteurs dépassant les silos pour mettre en œuvre la politique de l'Etat, en s'adossant sur les conclusions du CICID (rééquilibrage des instruments et des canaux, réforme de la méthode).

Le directeur général adjoint a partagé quelques éléments-clés des ateliers organisés durant l'après-midi, en attendant la production de comptes rendus publics détaillés.

- Le premier portait sur les ODD et a permis de rappeler qu'ils étaient l'affaire de tous, pays du Sud comme ceux du Nord ; la feuille de route annoncée par le CICID sera essentielle dans ce contexte en favorisant l'articulation entre les politiques internes et externes. La nécessité de développer la recherche sur le développement pour appuyer la mise en œuvre des ODD, a été évoquée.

---

<sup>1</sup> Le ministère a mis en place pour la première fois la retransmission en direct sur écran du fil Twitter #CNDSI, permettant aux participants de réagir en direct aux interventions et prises de parole.



- L'atelier sur la future présidence française du G7 (2019) a été l'occasion d'insister sur les principes qui devront régir la consultation des acteurs non-étatiques à ce sujet (anticipation, transparence), notamment grâce à la création annoncée d'un groupe de travail du CNDSI sans oublier le dialogue avec les partenaires du Sud ; cet atelier a aussi été l'occasion d'aborder les attentes des partenaires non-étatiques en termes de priorités sectorielles.
- Un atelier sur la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPDSI) a été l'occasion d'identifier certaines dispositions obsolètes du texte de 2014, en vue de sa révision en 2019, et d'autres qui devront être ajoutées afin de tenir compte des conclusions du CICID. En est ressortie l'idée qu'une feuille de route adossée à la loi, sur la mise en œuvre des 0,55 % du RNB en APD, serait particulièrement bienvenue.
- L'atelier sur la territorialisation du développement (auquel participait Mme Annick Girardin, ministre des Outre-mer) s'est penché sur l'objectif annoncé par le CICID d'une aide plus efficace et proche de populations sur les territoires. *Penser mondial, agir local* se révèle fondé dans ce contexte, notamment grâce aux Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) mais aussi à l'Outre-mer appréhendé comme un potentiel laboratoire de mise en œuvre des ODD.
- Un dernier atelier a traité de l'engagement de la jeunesse en tant qu'actrice du développement (et pas seulement cible). La question de la valorisation des parcours d'engagement à l'international dans une carrière professionnelle a été traitée. La feuille de route en cours d'élaboration sur l'éducation au développement et à la solidarité internationale devra refléter ces échanges.

## Atelier 1 : Comment ne pas laisser les Objectifs du Développement Durable de côté ? L'apport des politiques de développement

### Synthèse des échanges :

#### Objectifs :

- Interroger le rôle des politiques de développement dans la réalisation de l'ensemble des ODD, sans en oublier.
- Lancer la réflexion sur les enjeux de la feuille de route sur la mise en œuvre des ODD par la France.
- Réfléchir à la mise en place des partenariats multi-acteurs pour l'atteinte des ODD.
- Questionner la place de la science dans la mise en œuvre des ODD.

#### Intervenants :

- **Laurence MONNOYER-SMITH**, commissaire générale et déléguée interministérielle au développement durable
- **Jean-Paul MOATTI**, PDG de l'IRD et membre du comité d'experts des Nations unies pour la rédaction du Rapport mondial sur le développement durable 2019
- **Hélène CERNEAU**, chargée de plaidoyer nutrition d'Action contre la Faim (ACF)

#### Co-présidence :

- **Cyrille PIERRE**, Directeur du développement durable - MEAE
- **Patrick CARON**, président du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) du Comité des Nations Unies sur la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA)

#### Introduction de l'atelier

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris, 2015 restera comme une année extraordinaire pour le développement durable, marquée par l'engagement des pays à construire et à réguler des biens publics communs. Patrick CARON, en introduction, présente les trois manières différentes d'appréhender cette ambition transformative qu'est l'Agenda 2030 : i) il est inatteignable et peu connu, c'est un faux-nez en raison des moyens et changements qu'il requiert ; ii) il est marqué par tellement de contradictions entre ODD qu'on ne les atteindra jamais ; iii) C'est un consensus et une utopie transformatrice, dont il faut se saisir. La France rejoint cette dernière posture. Plus de deux ans après l'adoption de l'Agenda 2030, c'est un moment important pour parler de la mise en œuvre des ODD et de l'apport des politiques de développement, dans le contexte d'une remise en cause du multilatéralisme.

#### Table-ronde 1 : Comment mettre en œuvre l'universalité des ODD, entre enjeux nationaux et actions internationales ?

Le 8 février, lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), le gouvernement a pris l'engagement d'élaborer une feuille de route sur la mise en œuvre des ODD par la France, qui sera pilotée par Laurence MONNOYER-SMITH. C'est une grande avancée qui bénéficie d'une dynamique forte, et qui devra se faire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Tous les acteurs devront prendre leur part de responsabilité et d'action. Cette concertation des parties prenantes de la « communauté des ODD » débute ce 22 février et se poursuivra le 27 mars lors d'une journée d'ateliers participatifs consacrée au point d'étape du Forum politique de haut niveau (FPHN) et à la feuille de route. Les conclusions du CICID retiennent par ailleurs la création d'un Comité de pilotage interministériel de haut niveau, qui veillera à la coordination de la mise en œuvre de la feuille de route et à la mobilisation de l'ensemble des ministères et des acteurs de la société française. Il pourrait être co-présidé par Brune POIRSON, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. La feuille de route devra définir les priorités d'action pour la France, qui doivent concerner la politique d'aide au développement de la France, et prendra en compte l'empreinte de la France sur le reste du monde (externalités

négatives, déforestation, etc.). Le calendrier d'élaboration, non précisé par le CICID, devrait en revanche se fixer comme limite le FPHN de septembre 2019, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement. Des interrogations persistent sur la place donnée aux indicateurs et à l'intégration des travaux en cours du Conseil national de l'information statistique (CNIS), ainsi que sur la gouvernance de la mise en œuvre des ODD, entre l'administration et les espaces de dialogues de la société civile. A ce titre, le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la politique de développement au regard de l'Agenda international recommandait que les communes françaises analysent leurs budgets en fonction des ODD.

Si l'on peut considérer que 2030 est après-demain, Cyrille PIERRE rappelle que certaines des cibles ODD, dont celles sur la biodiversité, ont une échéance à 2020. Il faut donc agir, et vite. Le rôle de l'Aide publique au développement (APD) est précisément d'agir maintenant pour prévenir les catastrophes de demain. Les ODD sont plus complexes que les OMD : les objectifs se répondent, les Etats ne sont pas les seuls à la manœuvre. L'APD ne pourra pas répondre aux ODD : elle doit être définie pour avoir un effet de levier sur des investissements privés. La seule hausse de l'APD mondiale pour l'atteinte des ODD est une illusion. Dans ce contexte, la France devra veiller à dépasser les approches sectorielles qui risquent de mettre les ODD en concurrence. Le climat est bien imbriqué dans les ODD et dans les projets de développement. La France, à travers sa politique de développement et de solidarité internationale, doit assumer ses priorités pour participer à la réalisation des ODD : il s'agit des priorités thématiques définies par le CICID du 8 février. Notre APD devra ainsi agir à trois échelles, i) en appuyant directement les pays partenaires dans la réalisation des ODD, ii) en ayant une notion de co-bénéfice multisectoriel, comme cela est le cas avec le climat, et iii) surtout en étant compatible avec l'avenir de notre planète. L'Agence française de développement assurera ainsi une activité "100% compatible avec l'Accord de Paris", ce qui implique la cohérence de ses interventions avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires.

L'usage que l'on veut faire des ODD en France doit être débattu et tranché par les autorités politiques. Il ne faut pas, par exemple, que les exercices de redevabilité se transforment en « concours de beauté » entre les pays. Certains pays renseignent la manière dont les budgets des ministères contribuent à la réalisation des ODD. Il faut le faire en France.

### Présentation d'un outil innovant : le toolkit ODD d'Action contre la faim

Action contre la Faim a développé dans 49 pays un manuel pour permettre aux organisations de la société civile d'avoir des arguments clés en main afin de mener un plaidoyer auprès de leurs autorités publiques, pour contribuer à la mise en œuvre des ODD. Hélène CERNEAU précise que des recommandations concrètes par cibles et par indicateurs sont réalisées, en particulier dans le secteur de la sécurité alimentaire, dont la mise en œuvre est transversale à l'ensemble des ODD.

### Table-ronde 2 : Quelle place pour les partenariats multi-acteurs dans la mise en œuvre des ODD ?

Sur les partenariats multi-acteurs, Patrick CARON présente le HLPE, Groupe d'experts de haut niveau (en anglais: High Level Panel of Experts/HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition, établi en 2010 en tant qu'interface science-politique du Comité sur la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA). La dimension multi-acteurs n'est pas nouvelle aux ODD : rapport Faber – Naidoo, GISA, etc. Tous les ODD font appel à la mécanique du partenariat. L'ODD 17 en parle explicitement. Mais des difficultés persistent : fragmentation de la gouvernance, affaiblissement de la coordination. En écho à l'intensification des flux et de la pression démographique, la régulation et la défense de l'approche par les droits sont nécessaires. Parmi les problématiques et enjeux, se pose la question de la production des biens publics mondiaux par des acteurs privés.

En France, le CNDSI est un bon exemple d'un forum d'échange et de partenariats multi-acteurs contribuant à l'élaboration des politiques de développement et de solidarité internationale (consultations dans le cadre du CICID du 30 novembre 2016 et du 8 février 2018, groupes de travail, etc.). Le CICID fait la part belle aux partenariats, cités à de nombreuses reprises : il affirme la diversité des acteurs et des sources de financements.

La feuille de route devra se nourrir de la contribution de la science. Les apports scientifiques sont nécessaires à trois niveaux : i) pour mieux comprendre les interactions, qu'elles soient contradictoires ou synergiques, dans la mise en œuvre des ODD ; ii) pour proposer des solutions et des innovations face aux changements globaux ; iii) et enfin pour identifier et comprendre les causes des changements qui nous affectent : que cela concerne l'impact des inégalités sociales sur la croissance et la stabilité même des démocraties, ou le changement climatique. La science permet d'identifier les chaînes causales qui affectent la biosphère et le bien-être des populations, mais aussi de mieux comprendre les interactions entre ODD. Comme exemple, tous les modèles climatiques ont des problèmes dans le sens où les données sur zones intertropicales ne sont pas assez bonnes actuellement. Jean-Paul MOATTI invite la diplomatie française à mieux prendre en compte les connaissances des scientifiques pour les débats sur le développement durable. Les ODD devraient être mieux intégrés aux programmes de recherche nationaux et européens. Il est ainsi important de renforcer les capacités scientifiques dans les pays en développement. Son importance est parfois sous-estimée, alors que près du quart de la production scientifique française est co-rédigée avec des chercheurs de la zone intertropicale et méditerranéenne.

On ne peut pas se passer de communauté scientifique dans certaines régions du monde. Et on ne peut pas s'en passer pour traiter les questions des biens publics mondiaux.

**Pour aller plus loin :**

Avis du CESE « **La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable** » <http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-politique-francaise-de-cooperation-internationale-dans-le-cadre-de-l-agenda-2030-du-developpement-durable>

**Point d'étape de la France à l'occasion du Forum politique de haut niveau - juillet 2017** [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD\\_Point%20d%27%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Point%20d%27%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf)

Relevé de décisions du **CICID du 8 février 2018** [Conclusions du Comité interministériel pour la Coopération internationale et le Développement](#)

**Présentation de l'Agenda 2030 sur le site du MEAE** <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/>

## Atelier 2 : Vers la présidence française du G7 en 2019

### Synthèse des échanges :

Emmanuel PUISAIS-JAUVIN a exposé le contexte dans lequel allait s'inscrire la présidence française du G7 en 2019.

#### Objectifs :

- Présenter le dispositif français du G7 en 2019
- Préciser les contours de la mobilisation des acteurs non-gouvernementaux dans la perspective de cette présidence.

#### Intervenants :

- **Emmanuel PUISAIS-JAUVIN**, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Adrien AKOUÉTÉ**, secrétaire général adjoint de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale et membre du CNDSI
- **Pauline PRUVOST**, chargée de plaidoyer, Action Santé mondiale
- **Thomas FRIANG**, Président fondateur, Open Diplomacy

#### Co-présidence :

- **Emmanuel PUISAIS-JAUVIN**, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Adrien AKOUÉTÉ**, secrétaire général adjoint de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale et membre du CNDSI

Alors que le multilatéralisme connaît une remise en cause, le G7 doit permettre de proposer « un nouveau contrat mondial ». La France, avec ses partenaires européens, devra réaffirmer les engagements pris par le passé, notamment l'Accord de Paris et l'Agenda 2030, et mettre en avant des thèmes tels que la biodiversité, la sécurité alimentaire et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il conviendra de convaincre du bien-fondé du multilatéralisme, notamment sur des sujets où le G7 a une plus-value avérée (climat et environnement, éducation, emploi, numérique, commerce, fiscalité, RSE...).

Plusieurs échéances précéderont la Présidence française du G7 : la réunion du Conseil des Ministres de l'OCDE présidée par la France en juin 2018, sur le thème de « la refondation du multilatéralisme », le Forum de Paris le 11 novembre 2018 et les sommets du G7 au Canada en juin et du G20 en Argentine en novembre.

La présidence du G7 sera conduite par le sherpa du Président de la République, M. Philippe ETIENNE. Pour les aspects organisationnels, un Secrétaire général a été nommé (Jean-Pierre THEBAULT). Pour la substance et le travail de coordination interministérielle, notamment sur les priorités de la présidence française, une *Task force G7* est constituée et placée au MEAE au sein de la DGM sous l'autorité du Sous-sherpa G7, Laurent BILI. Les priorités de la présidence seront annoncées par le Président de la République lors du sommet de Charlevoix (Québec), les 8 et 9 juin.

Les échanges avec la société civile seront un facteur clef de réussite de la présidence française du G7. Ils doivent intervenir dès cette année pour nourrir le travail d'identification des priorités, puis s'inscriront en partie en 2019 dans le cadre des groupes d'engagement du G7. Le MEAE souhaite associer tous les acteurs français intéressés, qu'ils travaillent sur des thématiques nationales comme de solidarité internationale, mais également des représentants de la société civile des pays membres du G7 et des pays en développement. Le MEAE s'appuiera sur son réseau d'ambassades et sur le CNDSI, en proposant au bureau de créer un groupe de travail dédié.

Pauline PRUVOST a rappelé que le G7 était aujourd'hui en quête de légitimité et que la société civile pouvait encourager les États à coopérer. Elle a ainsi souligné l'attente forte qui prévalait parmi la société civile, en France comme en Europe et au-delà, à l'égard de la présidence française du G7. La coordination en amont entre les acteurs de la société civile organisée sera essentielle pour assurer un partage d'information et porter des positions communes. Mme PRUVOST a ensuite présenté la Global G7 Task-force, réseau de 70 ONG des sept pays du G7 et de l'Union européenne, qui constitue un modèle possible.

Thomas FRIANG a salué le rôle moteur de la France dans la consultation avec la société civile en rappelant que le groupe d'engagement dédié aux jeunes, le *Youth 7*, a été créé à l'initiative de la présidence française en 2011. Il a estimé que pour faire perdurer le multilatéralisme, il fallait continuer à faire vivre le dialogue entre les acteurs de la mondialisation (citoyens, entreprises, syndicats, ONG, États, etc.) de sorte que la société civile, à travers les groupes d'engagement du G7, joue un rôle dans l'orientation des discussions politiques. Cette approche par le bas (*bottom-up*) permettrait d'informer les dirigeants sur les tendances et les préoccupations constatées « sur le terrain », comme la neutralité du net chez les jeunes générations.

Adrien AKOUÉTÉ n'a pas dissimulé que les syndicats africains regardaient le G7 et le G20 avec une certaine distance, traduisant un besoin de faire évoluer la gouvernance mondiale vers plus d'inclusion et d'équité. Cette gouvernance renouvelée devrait notamment offrir des marges de manœuvre supplémentaires aux pays africains pour leur permettre de libérer le potentiel de la jeunesse africaine. La priorité est d'assurer davantage de perspectives pour une population dont l'âge médian est d'environ 20 ans. Le G7 peut apporter des réponses à ce défi en revalorisant les discussions sur les emplois décents, les libertés syndicales, la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, la protection sociale et en promouvant le tissu économique africain.

Les intervenants ont souligné l'importance de préparer les rassemblements des groupes d'engagement le plus en amont possible, notamment pour des raisons logistiques, et avec le soutien de la présidence. Pauline PRUVOST a estimé qu'un *Civil 7* (le groupe d'engagement dédié à la société civile) organisé trop tardivement (après mars) ne permettrait pas de « co-construire » les priorités et que l'exercice risquait ainsi de perdre de son utilité, en se limitant à une simple consultation. Une articulation devrait être trouvée avec les grandes échéances de l'agenda international en 2019 (Conférence de reconstitution du Fonds mondial, Conférence *Women deliver*, etc.). Il a par ailleurs été suggéré que le Président de la République assiste au *Civil 7*. La présence d'Angela MERKEL au C20 de 2017 et les échanges qui avaient suivi avec la société civile avaient fait bonne impression.

Les discussions ont montré la nécessité de laisser libre cours à la créativité des groupes d'engagement et d'en faire des espaces « intègres », selon Thomas FRIANG, c'est-à-dire écoutés, libres et non instrumentalisés. Plusieurs propositions ont été émises : associer davantage la société civile des pays non membres du G7, organiser à tous les niveaux (ministériel, sherpa, sous-sherpa, etc.) des rencontres plus régulières avec la société civile, ou encore rendre le G7 plus « redevable ». Ces propositions vont dans le sens d'un décloisonnement du G7 et d'une plus grande légitimité et crédibilité aux yeux de la société civile.

**Pour aller plus loin :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/societe-civile-et-volontariat/>

[Conclusions du Comité interministériel pour la Coopération internationale et le Développement](#)

## Atelier 3 : Loi d'orientation et de programmation pour le développement et la solidarité internationale : BILAN ET PROSPECTIVE

### Synthèse des échanges :

#### Présentation du bilan de la LOP-DSI

##### Objectifs :

- Présentation du bilan de l'application de la Loi d'orientation et de programmation pour le développement et la solidarité internationale (LOP DSI), adoptée le 7 juillet 2014 ;
- Echanger sur l'avenir de la loi qui doit être révisée à l'horizon 2019, autour des grands axes suivants : la concentration sur les priorités de l'aide, la dimension partenariale de la politique de développement, les nouveaux instruments de l'aide, la nouvelle vision pour le développement, l'efficacité et la transparence de la politique de développement ;

##### Intervenants :

- **Hubert JULIEN-LAFERRIERE**, Député rapporteur du budget de l'APD à l'Assemblée nationale
- **Henry DE CAZOTTE**, auteur du rapport « chercher l'accord sur l'aide au développement » de l'AFD
- **Pierre GAUDIN**, Chef du bureau de l'aide publique au développement, Direction générale du Trésor
- **Serge MICHAÏLOF**, chercheur associé à l'IRIS
- **Claire FEHRENBACH**, Directrice générale d'OXFAM France

##### Co-présidence :

- **Christine ANDELA**, Présidente de la plateforme nationale des OSC camerounaises PLANOSCAM et membre du CNDSI
- **Elisabeth CLAVERIE DE SAINT MARTIN**, Directrice adjointe du développement durable du MEAE

**Mme Claverie de Saint Martin** a rappelé que la LOP-DSI avait constitué une étape importante dans la rénovation de la politique de développement, en fixant pour cette dernière les grandes orientations à suivre pour cinq ans, après les Assises du développement et de la solidarité internationale qui s'étaient tenues sur plusieurs mois. Elle a souligné que sa mise en œuvre avait aussi été réactualisée avec l'adoption des ODD en 2015, et la tenue de deux Comités interministériels sur la coopération internationale et le développement (CICID) en 2016, puis au début du mois de février 2018. Elle a ensuite mis en avant les avancées importantes réalisées par la loi.

D'abord, la loi a permis de fixer des objectifs ambitieux de concentration de l'aide et de différenciation des partenariats, en fonction des priorités géographiques françaises (Afrique subsaharienne et Pays les Moins Avancés). Les résultats sont positifs puisqu'en 2016, 84% de l'effort financier de l'AFD a été consacré à la zone Afrique et Méditerranée, et 74% de ses subventions est allé vers les pays désignés comme prioritaires par le CICID.

Ensuite, la loi a permis d'avancer sur le chemin d'une nouvelle vision pour le développement, en cohérence avec les ODD adoptés l'année suivante, axée sur un effort inédit pour la lutte contre le changement climatique, l'égalité femmes-hommes, la santé, la gouvernance... Elle a rappelé que l'AFD s'était fixé un objectif de 50% de ses autorisations d'engagements dans les Etats étrangers avec un co-bénéfice climat direct, objectif atteint chaque année depuis 2014. Le CICID de 2018 a poussé plus loin cette ambition en fixant au groupe AFD l'objectif d'assurer une activité 100% compatible avec l'Accord de Paris, ce qui implique la cohérence de ses interventions avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires.

La LOP-DSI a également permis une plus grande implication de tous les acteurs dans la politique de développement : en particulier, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), créé par décret du 11 décembre 2013, a permis ces quatre dernières années une concertation régulière avec les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale (élus, représentants syndicaux et patronaux, chercheurs, ONG, etc.) sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement. Le Parlement est également mieux associé : alors qu'avant 2014, il ne pouvait examiner la politique d'APD que dans le cadre de la loi de finances, il a aussi désormais l'occasion de débattre en détail de ses principes et de ses orientations.

Mme Claverie de Saint Martin a aussi rappelé les avancées en matière de transparence et d'efficacité de l'aide, ainsi que relativement à la

réforme du dispositif de coopération technique. Six opérateurs de coopération technique ont fusionné au sein d'Expertise France le 1er janvier 2015. Ce nouvel opérateur permet de concentrer les moyens et de mieux répondre aux besoins de renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires dans les pays du Sud. Le CICID de 2018 a fixé les prochaines étapes, avec notamment (i) la poursuite de la consolidation de l'expertise publique, via un conventionnement entre Expertise France et les ministères disposant d'opérateurs non intégrés à Expertise France (trois conventions devraient être signées cette année) ; (ii) l'intégration d'Expertise France au sein d'un groupe AFD élargi à horizon mi-2019.

Enfin, elle a détaillé les axes d'amélioration définis par le CICID de 2018 : continuer à augmenter les moyens (objectif de 0.55% du RNB d'ici 2022 en APD), redonner une part plus importante à l'APD bilatérale, renforcer la composante don de l'APD, viser une meilleure concentration de l'aide, et renforcer le pilotage politique, l'évaluation et la redevabilité de l'APD.

**M. Pierre Gaudin** a complété cette présentation, en soulignant plusieurs points positifs permis par la loi et avancées réalisées à la suite de celle-ci et des Assises qui l'ont accompagnée (association des partenaires, structuration renforcée du pilotage avec le CICID, adoption d'une stratégie sur l'aide multilatérale, etc.). De nombreux progrès restent toutefois à faire selon lui, sur plusieurs aspects de la LOP-DSI qui sont restés lettre morte, notamment la création d'un observatoire de l'aide, la promotion de la bi-bancarisation, etc. D'autres sujets pourraient aussi être abordés dans les prochains textes sur l'aide au développement, notamment le renforcement de la concentration de l'aide, l'opérationnalisation de la stratégie pour l'aide multilatérale, une meilleure adhésion du public, les financements innovants, etc. Au demeurant, la LOP-DSI de 2014 contient peu d'éléments législatifs et il conviendrait de faire un tri entre les dispositions à inscrire dans une éventuelle nouvelle loi et celles qui ne seraient pas de nature législative et qui pourraient plus facilement évoluer par la voie réglementaire ou par des décisions du CICID.

#### Table-ronde (1/2) : regards institutionnels pour un accord autour de la politique de développement de la France

**M. Julien-Laferrrière** a rappelé que malgré l'ambition annoncée par le gouvernement sur l'aide publique au développement, il manquait une réelle adhésion au niveau de la représentation nationale, qui reste peu concernée par le sujet de l'APD. Dans les circonscriptions, il a pourtant ressenti une certaine prise de conscience de la population, sur l'importance d'investir dans les biens communs mondiaux, en lien avec les enjeux nationaux de sécurité, de migrations, etc. Alors que depuis 2010, l'APD a perdu plus de 40% de ses crédits budgétaires, au détriment de l'aide bilatérale et des dons, il est urgent selon lui de réviser la LOP-DSI, avec des objectifs ambitieux et une volonté renouvelée de favoriser l'aide bilatérale et les dons, indispensables pour investir dans l'éducation et les pays les plus vulnérables. Enfin, il a rappelé que l'efficacité de l'aide était primordiale : adopter une vision holistique de l'aide et transversale, plutôt qu'en silos par grands secteurs (climat, éducation, etc.) est pour lui une solution importante. Les collectivités territoriales, qui disposent de cette vision multisectorielle sur leurs territoires peuvent contribuer au sein d'une coopération décentralisée avec les territoires bénéficiaires.

**M. Henry de Cazotte** a présenté les grandes lignes de son rapport intitulé « chercher l'accord sur l'aide publique au développement » (disponible sur le site de l'AFD). Prenant exemple sur trois pays, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis qui dispensent d'importants montants d'APD (le RU et l'Allemagne ont atteint l'objectif de 0.7% et les Etats-Unis sont le premier pays donateur en valeur absolue), il a évoqué les facteurs de consensus national autour de l'importance et de l'utilité de l'APD (en particulier, le leadership présidentiel aux Etats Unis, l'engagement sociétal en Allemagne, la volonté politique au Royaume Uni) et affirmé l'importance, en France de créer notre propre consensus.

Lors des échanges avec la salle, les points suivants ont été soulignés :

- Les lacunes sur la transparence de l'aide (la France reste mal classée à l'international) ;
- Le manque de moyens financiers dans les pays désignés comme prioritaires ;
- Se détacher de la logique traditionnelle d'aide au développement pour développer une logique plus partenariale
- L'importance de la généralisation de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- La concurrence des autres bailleurs sur le terrain, comme la Chine, en raison du manque d'attention donnée aux pays du Sud dans les modalités de l'aide fournie par les bailleurs occidentaux.



## Table-ronde (2/2) : sociétés civiles française et du Sud : quels bilans et attentes vis-à-vis du cadre législatif français ?

**M. Michailof** a critiqué la loi de finances pour 2018, puisque les priorités qui en émergent sont un accroissement des ressources confiées aux institutions multilatérales et européennes (les deux tiers de notre effort budgétaire net transitant en 2018 par le canal multilatéral ou européen) et une stagnation des dons projets confiés à l'AFD. Il a toutefois salué l'engagement du gouvernement lors du dernier CICID à accroître considérablement notre effort financier visant à porter notre APD à un volume correspondant à 0,55 % de notre RNB à échéance de 2022, ainsi que les nouvelles orientations arrêtées par le CICID portant sur la répartition future entre bilatéral et multilatéral et sur les ressources en dons dans une proportion 2/3- 1/3.

Dans le même temps, M. Michailof a relevé des lacunes dans les conclusions du CICID. La première omission, sachant que les pays fragiles ont des institutions fragiles, est que la consolidation de ces institutions qui devrait pourtant être prioritaire est l'un des grands absents de ces deux documents. Une deuxième omission est le problème du financement de la sécurité des pays en crise qui malgré son urgence au Sahel n'est pas traité. Un troisième oubli très dommageable est le développement agricole et local, alors qu'il s'agit des domaines les plus efficaces pour créer massivement des emplois pour les jeunes et contribuer à la stabilisation de régions rurales en crise. Cet oubli était d'autant plus regrettable que la France dispose d'une expertise exceptionnelle dans ces secteurs et bénéficie d'un avantage comparatif vis à vis des donateurs multilatéraux. Un quatrième oubli est l'appui au planning familial et à la réduction de la fécondité alors que ce domaine est négligé par les multilatéraux et que la croissance démographique africaine exceptionnelle va contrarier les efforts de développement et conduire beaucoup de ces pays dans une trappe démographique.

**Mme Andela** a souhaité mettre en avant le point de vue des bénéficiaires. Elle a souligné que les objectifs de 0.55% ou de 0.7% étaient illusoire, et qu'une attention beaucoup plus importante devait être donnée à l'efficacité de l'aide et aux pays partenaires, qui ne sont pas cités dans la loi. La qualité du dialogue politique avec les pays partenaires est pourtant essentielle : ce n'est pas uniquement avec du financement qu'on va résoudre les problèmes de développement. Or, les dispositions de l'accord de Cotonou ne fonctionnent pas. Les ambassades, qui pourraient faire le relais avec les partenaires sont aussi absentes de la loi.

Mme Andela a également mis en relief les temps d'instruction trop longs des dossiers, notamment par Expertise France, alors même qu'une quantité importante de personnes instruites et qualifiées ne sont pas associées localement. La connaissance endogène et indigène doit être davantage intégrée au modèle.

**Mme Claire Fehrenbach** a reconnu les aspects positifs de la LOP-DSI, tout en regrettant l'absence de trajectoire budgétaire et de calendrier, d'où une baisse de l'APD sur le quinquennat précédent. Elle a appelé à la consultation la plus large possible pour la révision de la loi en 2019. Sur le fond, elle a proposé que 100% de la TTF soit affectée à la solidarité internationale, à la santé mondiale et à la lutte contre le changement climatique. Elle a averti des dangers d'un rapprochement entre les thématiques de sécurité et migration, et celles relatives au développement. Elle a également reconnu le rôle important des flux financiers privés pour le développement, tout en soulignant les risques associés, puisqu'ils sont orientés d'abord vers des pays plus solides et les secteurs productifs.

### Pour aller plus loin :

**LOI n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale sur le site Legifrance**

**Avis de M. Hubert Julien-Laferrière sur le projet de loi des finances 2018 relatif à l'Aide publique au développement de la France**, disponible sur le site de [l'Assemblée nationale](#).

**Rapport d'Henry de Cazotte, « Chercher l'accord sur l'aide publique au développement », disponible sur le site de l'AFD**

## Atelier 4 : Territorialisation du développement : comment mieux intervenir à l'échelon local ?

### Objectifs :

- Définir le concept de territorialisation du développement pour la France, afin de mieux le prendre en compte dans la définition de nos politiques de développement ;
- Faire connaître et reconnaître la pertinence de l'échelon territorial et le rôle stratégique des autorités locales pour parvenir à un développement durable intégré auprès des acteurs du développement (opérateurs, ONG, grandes entreprises) ;
- Débattre des outils et politiques que la France peut mettre en place pour soutenir la mise en œuvre des agendas mondiaux dans les territoires.

### Intervenants :

- **Annick GIRARDIN**, Ministre des Outre-mer
- **Johannes KRASSNITZER**, Coordinateur international de l'Initiative ART (Articulation des Réseaux Territoriaux) du Programme des Nations Unies pour le Développement
- **Jocelyne BOUGEARD**, Adjointe à la maire de Rennes, élue aux Relations Internationales et Publiques, et Conseillère de Rennes Métropole
- **Tony BEN LAHOUCINE**, Président du Réseau régional multi-acteurs Centraider et membre du CNDSI

### Co-présidence :

- **Oumou SALL SECK**, maire de Goundam (Mali)
- **Christine MORO**, ambassadeur, déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (modération)

### Synthèse des échanges :

#### Introduction par Annick Girardin, Ministre des Outre-mer : « Penser le développement à l'échelle des territoires pour un co-développement durable et intégré »

**Mme Girardin** a introduit l'atelier sur la territorialisation du développement. Elle a rappelé son investissement en faveur du CNDSI alors qu'elle était Secrétaire d'Etat au Développement et insisté sur sa pertinence dans le contexte de l'adoption de l'Accord de Paris pour le Climat et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle a ensuite insisté sur la dimension intégrée des agendas mondiaux et rappelé que développement durable et lutte contre le changement climatique vont de pair. Ainsi, les spécificités des territoires ultramarins s'inscrivent dans les dynamiques régionales de leur bassin maritime, il existe donc une forme d'inter-indépendance entre les territoires d'Outre-mer et leurs voisins en matière de développement. Il est donc primordial, selon elle, de réfléchir le développement dans une logique régionale. Les Outre-mer français doivent donc être bénéficiaires des aides accordées par l'Etat dans leur bassin, mais ces territoires peuvent également être des bases avancées de la France dans le cadre de sa stratégie de développement. Elle salue en ce sens la réorganisation de l'AFD autour du projet « Trois océans » qui met en valeur ces dynamiques de coopération régionale.

Mme Girardin annonce son intention de faire des Outre-mer des laboratoires d'initiatives en faveur de la mise en œuvre des ODD, en insistant sur leur rôle précurseur dans plusieurs secteurs clefs pour l'atteinte des ODD, comme la transition énergétique par exemple. Elle conclut en appelant les acteurs présents à l'atelier à avoir un réflexe Outre-mer dans leur politique de développement et en définissant le concept de territorialisation du développement : « une politique d'aide au développement adaptée aux spécificités des territoires dans une logique de coopération régionale ».

#### Table-ronde : Territorialisation du développement : comment mieux intervenir à l'échelon locale

Les co-présidentes de l'atelier, **Mmes Moro et Sall-Seck**, ont rappelé les objectifs de l'atelier et les problématiques auxquelles les intervenants s'attacheront à répondre : Qu'est-ce que la territorialisation du développement ? Comment l'action de l'Etat peut-elle contribuer au développement intégré des territoires ? Comment la France et ses opérateurs peuvent-ils mieux travailler avec les acteurs locaux ? Comment mieux mettre en lien les acteurs locaux ?

**M. Krassnitzer** a ensuite rappelé la nécessité d'inscrire les politiques de développement local, du Nord comme du Sud, dans le cadre de l'Agenda 2030 et des ODD. Il a défini le processus de localisation des

ODD, qui consiste à faire du territoire l'échelle pertinente pour la réalisation de l'Agenda 2030, c'est-à-dire le fait de mettre les territoires, leurs atouts, leurs ressources et leurs besoins au cœur du développement afin de faire des ODD une réalité pour l'ensemble des communautés et des citoyens, en France et à l'international. M. Krassnitzer a également souligné l'accompagnement historique de l'Etat français en faveur de l'internationalisation des territoires et a invité la France à être plus présente et plus active pour le plaidoyer en faveur de la localisation des ODD et des partenariats à l'échelle locale pour réaliser l'Agenda 2030.

**Mme Girardin** a appuyé les propos de M. Krassnitzer : la France doit réaliser les ODD en faveur de ses territoires. Elle indique que les Outre-mer français s'ouvrent de plus en plus sur leurs bassins géographiques proches et l'appui au développement de ses relations est une demande récurrente des Assises de l'Outre-mer actuellement en cours. Selon elle, les ODD mettent en lumière des enjeux de co-développement, au Nord et au Sud, et, en ce sens, les Outre-mer peuvent être un laboratoire d'expérimentation pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en France : des espaces petits et limités, mais avec une ouverture sur l'international et des enjeux et défis partagés avec leurs voisins, comme le montre la catastrophe récente qui a frappé les Antilles, les ouragans Irma et Maria, en septembre 2017. La Ministre conclut en rappelant que le co-développement ne sera possible que sur la base de projets et d'expériences partagées par les partenaires locaux, avec le soutien des instances nationales.

**Mme Bougeard** considère que les ODD doivent d'abord être perçus comme une force par les acteurs chargés de les mettre en œuvre. En effet, l'enjeu de sensibilisation aux problématiques qu'ils soulèvent est primordial : comment les ODD pourraient-ils être réalisés si les services des collectivités eux-mêmes, dans leur mission d'animation du territoire, ne se les approprient pas ? Elle insiste sur les enjeux de coopérer ensemble, au niveau des territoires, pour faire des politiques publiques une réalité répondant aux attentes des citoyens. Mme Bougeard appelle également l'Etat à poursuivre la sécurisation juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales par une législation favorable : les collectivités ne doivent pas être exclues des textes. Enfin, elle rappelle le rôle primordial des autorités locales sur les questions de l'éducation au développement et à la solidarité internationale, ainsi que la nécessité, en tant qu'élus locaux, de rendre compte de ses actions. Dans cette perspective, les ODD fournissent un cadre de communication et d'indicateurs intégré et utile pour les collectivités ; l'Etat pourrait accompagner les collectivités dans leurs réflexions et travaux sur le sujet car les citoyens qui soutiendront les politiques de développement sur un territoire, seront favorables à l'engagement de la France à l'international.

**Mme Sall-Seck** présente ensuite l'exemple du Mali et de sa commune, Goundam, qui ont commencé à envisager leur développement dans le cadre des ODD. Elle explique que les ODD, qui combinent les trois dimensions du développement – économique, sociale et environnementale –, sont un véritable outil pour la planification et le suivi-évaluation des politiques publiques nationales et locales. L'Etat malien a, par exemple, organisé, avec le soutien des Nations Unies, un atelier de sensibilisation à destination des élus locaux sur l'intérêt de penser son développement et ses stratégies locales dans le prisme des ODD. Elle a ensuite appliqué cette approche participative et collaborative sur son territoire en associant la société civile aux décisions prises par sa commune, par exemple dans le cadre de la gestion partagée avec d'autres communes des ressources du lac Télé, poumon économique de la région de Goundam, ou encore dans le cadre de ses politiques publiques en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'entrepreneuriat féminin. Mme Sall Seck conclut en rappelant que le Mali fait également face au défi sécuritaire, ce qui rend complexe la mise en œuvre des ODD.

**M. Ben Lahoucine** démarre son propos en définissant les Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Ces réseaux regroupent les acteurs locaux engagés dans des projets de coopération internationale. Ils ont vocation à renforcer l'implication et améliorer la qualité des actions menées à l'international et en France dans tous les champs de la coopération et de la solidarité. Il salue le soutien de l'Etat aux RRMA, tant financier que politique, avec l'octroi d'un siège aux RRMA au sein du CNDSI. La relation entre les RRMA et le MEAE est un bel exemple de diplomatie démultipliée et M. Ben Lahoucine plaide pour que la France continue de mettre le partenariat au cœur de sa politique de coopération internationale. Les RRMA sont des réseaux innovants couvrant la grande majorité du territoire français, avec trois nouveaux RRMA en cours de constitution, en Bretagne, en Pays de Loire et en Guadeloupe. Les RRMA pourraient également être un modèle qui pourrait inspirer les pays partenaires de la France, du Nord comme du Sud. Il conclut en rappelant que les ODD ont eu le mérite de rappeler que nous sommes tous en développement

et qu'ils peuvent être de véritables vecteurs pour transformer en profondeur la société. Il invite enfin la France à plaider pour la création d'un ODD « droits humains ».

Plusieurs interventions depuis la salle ont permis de mettre en lumière d'autres éléments de réponse aux problématiques de l'atelier :

- La coopération de territoire à territoire ne doit pas se limiter à une coopération de puissances publiques (Etat et collectivités) à puissances publiques, il faut veiller à ce que les autres acteurs locaux et les citoyens soient également partie-prenantes de cette ouverture à l'international ;
- Les acteurs de la coopération internationale doivent écouter et mieux prendre en compte les besoins identifiés par les territoires et leurs populations. Ils doivent veiller à ne pas appliquer uniquement leurs propres priorités et vision du développement dans les pays bénéficiaires de l'aide ;
- L'appui au processus de décentralisation dans les pays partenaires doit être fait de manière responsable. Les pays donateurs doivent veiller à ce que la décentralisation soit accompagnée de moyens humains et financiers et une partie de l'aide doit être déconcentrée ;
- Les territoires doivent être considérés comme une échelle pertinente pour un développement efficace, en particulier dans l'optique de l'adoption d'une nouvelle loi de programmation pour la coopération internationale et le développement.

**Mme Moro** conclut brièvement l'atelier en rappelant le rôle structurant et transformateur des ODD, qui doivent être le cadre du développement, au Nord comme au Sud, aux échelles locales, nationales et globales. Elle insiste sur leur valeur éducative et l'enjeu important de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la coopération internationale et du développement durable. Les processus de décentralisation doivent être maîtrisés, et les autorités locales renforcées dans leurs capacités, en partie grâce à la coopération décentralisée. Les partenariats doivent néanmoins être territoriaux, en associant l'ensemble des acteurs locaux et, en ce sens, les RRMA sont des réseaux pertinents et sont au service du principe de « diplomatie démultipliée ». Mme Moro rappelle que les problèmes sécuritaires rencontrés par les collectivités territoriales doivent être pris en compte et des solutions recherchées pour permettre malgré tout la poursuite des coopérations. Enfin, elle cite la coopération régionale des collectivités d'Outre-mer comme un exemple de territorialisation du développement : des solutions partagées sont trouvées en réponse à des enjeux communs.

#### **Pour aller plus loin :**

**Livre Blanc « Diplomatie et Territoires : 21 propositions pour un nouveau partenariat MEAE/collectivités territoriales »**, Commission nationale de la coopération décentralisée, disponible en ligne sur le site [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd), rubrique « Ressources et bibliothèque de l'AECT ».

**L'Atlas français de la coopération décentralisée**, disponible sur [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr) qui recense l'ensemble des partenariats de coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises.

**Avis de M. Hubert Julien-Laferrrière sur le projet de loi des finances 2018 relatif à l'Aide publique au développement de la France**, disponible sur le site de [l'Assemblée nationale](http://l'Assemblée.nationale).

**La plateforme pour la territorialisation des Objectifs de développement durable (boîte à outils, librairie, plateforme de discussion, etc. à destination des acteurs chargés de la mise en œuvre des ODD au niveau des territoires)**, disponible en ligne sur le site <http://www.localizingthesdgs.org/>.

## Atelier 5 : Engagement citoyen, les jeunes acteurs du développement

### Objectifs :

- Enrichir la feuille de route interministérielle sur l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)
- Réfléchir aux dynamiques d'engagement citoyen des jeunes et à leur accompagnement.

### Intervenants :

- **Jean-Benoît DUJOL**, délégué interministériel à la jeunesse
- **Julien VIDAL**, fondateur de « Ça commence par moi »
- **Marie BOVE**, chargée des relations publiques chez VALOREM

### Co-présidence :

- **Carole COUPEZ**, présidente d'EDUCASOL
- **Michel TARRAN**, délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats (MEAE)

### Synthèse des échanges :

#### **Les jeunes sont déjà des acteurs du développement et de la solidarité internationale.**

Il est essentiel d'associer les jeunes dans les politiques de développement et de solidarité internationale. Il y a cette idée inexacte d'une jeunesse moins engagée, moins mobilisée et repliée sur elle-même. Ce constat erroné conduit à considérer en priorité les jeunes comme une *cible* de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Si la finalité de l'éducation au développement et à la solidarité internationale reste avant tout le passage à l'action, il convient dès à présent de considérer les jeunes comme des *acteurs* de l'EADSI par les initiatives qu'ils mettent en œuvre en France et à l'étranger. En effet, les jeunes sont de plus en plus disponibles sur les questions de civisme, utilisant des formes de mobilisation citoyenne qui ne sont pas traditionnelles (moindre participation aux élections mais participation active à des blocages étudiants, marches citoyennes, etc...). Alors que les dynamiques d'engagement et d'adhésion à une association sont les plus fortes pour la tranche d'âge 18-35 ans, il est nécessaire de mieux comprendre les modalités d'actions et de mobilisation des jeunes

et d'en faciliter l'expression.

De nombreux freins persistent pourtant pour accroître ces dynamiques d'engagement.

Tout d'abord, l'accessibilité de tous aux différentes formes d'engagement citoyen reste un objectif prioritaire. On constate que l'engagement des jeunes décroît à mesure que l'on s'intéresse à un public moins diplômé. Les efforts entrepris ces dernières années - notamment la montée en puissance du service civique qui a permis à plus de 200 000 jeunes d'effectuer une mission d'intérêt général - doivent être amplifiés pour inverser durablement cette situation et faciliter l'engagement de tous les jeunes et plus spécifiquement de ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. L'ouverture des mobilités internationales aux publics ayant le moins d'opportunités est un enjeu à part entière. Pour qu'elle soit une réussite, l'expérience de mobilité internationale doit s'inscrire dans un parcours d'engagement qui tient compte des enjeux d'insertion socioprofessionnelle des publics concernés. Le témoignage de Julien Vidal démontre l'utilité que présentent l'accompagnement avant départ et surtout l'appui au retour pour permettre aux anciens volontaires d'être soutenu dans la construction de leur réseau et de leurs projets. Pour cela, il existe en France de nombreuses initiatives, comme celles d'incubateurs et de ruches dont il faut valoriser l'action.

Mais cette volonté de soutenir les dynamiques de mobilisation citoyenne doit s'accompagner d'une reconnaissance plus forte de l'engagement citoyen en le considérant comme un vecteur d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes. Des initiatives en ce sens existent déjà : à l'échelle d'une entreprise comme Valorem, engagée dans une politique de soutien à des actions de solidarité internationale conduites avec ses salariés ; à l'échelle d'un territoire comme le GIP Resacoop l'expérimente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans l'optique d'une démarche plus globale, il convient de tenir compte des aspirations des jeunes :

-Des modalités d'action et des temporalités propres aux jeunes.

-Une plus grande visibilité et un meilleur accès des jeunes aux responsabilités. Aujourd'hui, seuls 8% des présidents d'associations ont moins de 35 ans.

-Une valorisation accrue des compétences acquises au cours des périodes d'engagement.

Il y a une bataille culturelle à mener pour valoriser l'engagement des jeunes et déconstruire la perception que la société peut en avoir. Cette question de l'engagement citoyen des jeunes n'est pas propre au champ de la solidarité internationale et appelle une réponse transversale et concertée des acteurs engagés.

### **Des dynamiques qui existent mais qu'il faut amplifier !**

- L'intégration d'une approche jeunesse au sein de la feuille de route interministérielle en matière d'éducation au développement durable.  
Cette approche doit être discutée en concertation avec les jeunes pour qu'elle réponde à leurs attentes. La feuille de route doit également amplifier les dynamiques de réciprocité et de mobilité croisée (qui inclue les mobilités et le dialogue Sud/Nord mais aussi Sud/Sud), levier pour faciliter les échanges entre les jeunes d'un même pays et à l'échelle du monde.
- Une meilleure représentativité des jeunes au sein des instances de concertation, notamment au sein du CNDSI.  
S'il ne semble pas opportun de créer un neuvième collège spécifique, la place occupée par les jeunes au sein des collèges actuels pourra être réfléchiée à l'occasion de leur renouvellement.
- Un dialogue multi-acteurs pour répondre aux enjeux transversaux de l'engagement citoyen, notamment celui, prioritaire, d'une reconnaissance plus forte de l'engagement citoyen.  
Afin de prendre en compte l'ensemble des dynamiques à l'œuvre en matière d'engagement citoyen, il convient de commencer par décroiser entre acteurs jeunesse/solidarité internationale et d'associer organisations de la société civile, collectivités territoriales, pouvoirs publics et acteurs économiques pour répondre collectivement à cet enjeu. Ce dialogue doit permettre de créer du lien avec les structures actives dans l'insertion professionnelle des jeunes, à l'image de Pôle Emploi et des chambres consulaires. Le CNDSI, en lien étroit avec France Volontaires, offre un cadre propice pour conduire ce dialogue : Un groupe de travail sur l'engagement citoyen à l'international des jeunes pourra être proposé.

### **Pour aller plus loin :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/societe-civile-et-volontariat/>

[Conclusions du Comité interministériel pour la Coopération internationale et le Développement](#)

## Annexe 1 : Programme corrigé du Forum

### Forum national pour une politique de développement renouvelée

A l'invitation du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

-Session élargie du Conseil national du développement et de la solidarité internationale -

**8h30-9h00 : Accueil des participants**

**9h00-12h00 : Séance plénière**

**9h00- 9h20 : Ouverture par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)**

**9h20- 11h45 : Plénière « Ensemble pour une politique de développement renouvelée »**

#### Panel de haut-niveau

- Ibrahim Assane Mayaki, secrétaire exécutif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), ancien Premier ministre du Niger
- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence Française de Développement (AFD)
- Philippe Jahshan, président de Coordination SUD, membre du CESE (rapporteur de l'avis sur la coopération dans le cadre de l'agenda 2030) et membre du CNDSI
- Luc Behaghel, membre du *Poverty Action Lab*, directeur de recherche à l'INRA
- Marit van Zomeren, représentante permanente adjointe du Royaume des Pays-Bas auprès de l'OCDE, examinatrice dans le cadre de la revue par les pairs du CAD

#### Conclusions du groupe de travail du CNDSI sur la contribution du secteur privé au développement

- Jean-Louis Bancel (président du Crédit coopératif) et Elodie Aïssi (chargée de coopération internationale à la CFDT), membres du CNDSI et rapporteurs du groupe de travail

#### Echanges avec la salle

**11h45-12h00 : *Un autre regard* par Raphaël Enthoven, philosophe et écrivain : « Comment la solidarité vient à un cœur ? »**

**12h00-13h45 : Cocktail déjeuner**

**14h00-16h30 : Ateliers**

#### Atelier 1 : Comment ne pas laisser les ODD de côté ? L'apport des politiques de développement (Salle 1A)

- Patrick Caron, président du groupe d'experts de haut niveau du comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et membre du CNDSI (coprésident)
- Cyrille Pierre, directeur du développement durable du MEAE (coprésident)
- Laurence Monnoyer Smith, commissaire générale, déléguée interministérielle au développement durable - ministère de la Transition écologique et solidaire
- Jean-Paul Moatti, président directeur général de l'IRD
- Hélène Cerneau, responsable de plaidoyer d'Action Contre la Faim

#### Atelier 2 : Vers la présidence française du G7 en 2019 (Salle 2 AB)

- Adrien Akouété, secrétaire général adjoint de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale et membre du CNDSI (coprésident)
- Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du MEAE (coprésident)
- Pauline Pruvost, responsable du plaidoyer d'Action Santé Mondiale, groupe d'engagement de la société civile C7
- Thomas Friang, Open Diplomacy, groupe d'engagement des jeunes Y7

Atelier 3 : Loi sur le développement et la solidarité internationale : bilan et perspective (Salle 1B)

- Christine Andela, présidente de la plateforme nationale des OSC camerounaises-PLANOSCAM et membre du CNDSI (coprésidente)
- Elisabeth Claverie de Saint-Martin, directrice adjointe du développement durable du MEAE (coprésidente)
- Pierre Gaudin, chef du bureau de l'aide publique au développement, Direction générale du Trésor
- Hubert Julien-Lafférière, Député rapporteur du budget de l'APD à l'Assemblée nationale
- Henry de Cazotte, auteur du rapport « chercher l'accord sur l'aide au développement » de l'AFD
- Serge Michaïlof, chercheur associé à l'Iris
- Claire Fehrenbach, directrice générale d'Oxfam France

Atelier 4 : Territorialisation du développement : comment mieux intervenir à l'échelon local ? (Salle plénière)

**Introduction par Annick Girardin, Ministre des Outre-Mer (présente sur l'ensemble de l'atelier)**

- Oumou Sall Seck, maire de Goundam (Mali) et membre du CNDSI (coprésidente)
- Christine Moro, ambassadeur, déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales (coprésidente)
- Johannes Krassnitzer, coordinateur international de l'Initiative ART (Articulation des réseaux territoriaux) du PNUD
- Jocelyne Bougeard, adjointe à la maire de Rennes, élue aux Relations Internationales et Publiques, conseillère de Rennes Métropole et membre du CNDSI
- Tony Ben Lahoucine, président du Réseau régional multi-acteurs Centraider (Région Centre Val de Loire) et membre du CNDSI

Atelier 5 : Engagement citoyen, les jeunes acteurs du développement (Salle 1C)

- Carole Coupez, présidente d'EDUCASOL et membre du CNDSI (coprésidente)
- Michel Tarran, délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats (coprésident)
- Jean-Benoit Dujol, délégué interministériel à la Jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – ministère de l'Education nationale
- Julien Vidal, fondateur de l'initiative « ça commence par moi »
- Marie Bové, chargée de relations publiques de l'entreprise Valorem

**16h30-17h00: Pause-café**

**17h00 : Clôture**



- ***Un autre regard par Mireille Delmas-Marty, juriste, professeure honoraire au Collège de France et membre de l'Institut : « Objectifs communs, responsabilités différenciées, hospitalité universelle »***
- **Discours de clôture par Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international**

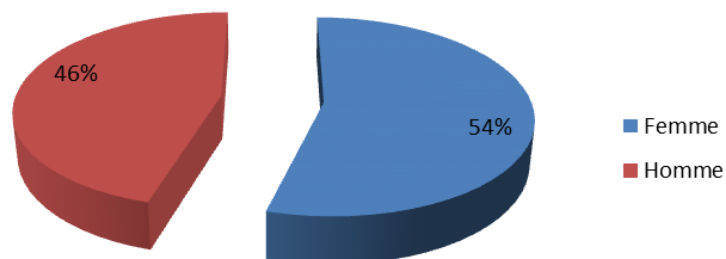
## Annexe 2 : Prochains rendez-vous multi-acteurs, projetés au moment de la séquence de clôture

- 22 mars : Conférence Nationale Humanitaire
- 27 mars : Ateliers participatifs du Ministère de la Transition écologique et solidaire sur les ODD
- 2 mai : 2ème réunion plénière du GT ODD du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)
- 30 mai - 5 juin : Semaine européenne du développement durable
- 5-6 : Journées européennes du développement à Bruxelles
- Juin (date à définir) : 13e réunion plénière du CNDSI
- 9-18 juillet : Forum Politique de Haut Niveau pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- 2-7 juillet : la deuxième école d'été des Objectifs de développement durable (ODD) co-organisée par l'IRD et Aix-Marseille Université
- 3 et 4 septembre : 11ème forum Convergences « Fair(e) société demain »
- 6 et 7 décembre 2018 : Conférence internationale-AFD « Inégalités et Développement »

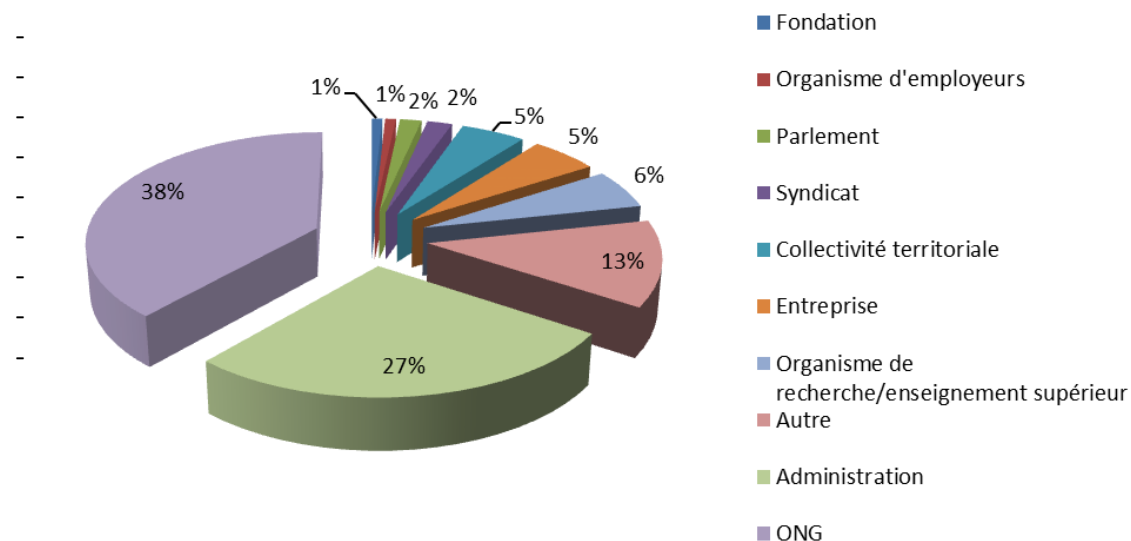
**Annexe 3 : L'évènement en chiffres (analyse *a posteriori* par les équipes du Ministère)**

- **351 acteurs présents**

**Répartition des participants au CNDSI par genre**



**Répartition des participants au CNDSI par type d'organisme**



- **15 intervenantes et 23 intervenants**
- **1 870 vues de la vidéo institutionnelle sur le CNDSI (sur Facebook et YouTube)**
- **37 196 Impressions partagées sur Twitter et Facebook et LinkedIn ayant suscité 515 engagements** (c'est-à-dire likes, commentaires et partages) sur Twitter, Facebook et LinkedIn (illustrations *infra*)

**CNDSI** CONSEIL NATIONAL  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Coordination SUD  
@coordinationsud

Abonné

Bilan LOP-DSI par [@Claire\\_Fehrenba](#)  
[@oxfamfrance](#) : des orientations sans programmation. Il faut se donner les moyens de mise en œuvre et définir un calendrier pour atteindre les 0,7% du RNB dédiés à l'[#APD](#) [#CNDSI](#)



07:07 - 22 févr. 2018

Annick Girardin  
@AnnickGirardin

Abonné

Au Conseil national pour le développement et la solidarité internationale [#CNDSI](#) pour échanger sur la coopération régionale, les objectifs de développement durable et les [#outremer](#)



05:40 - 22 févr. 2018

**CliMates**  
@CliMates\_intl  
« On parle beaucoup d'éducation au mais quand est-il de la place des jeunes de l'élaboration des nouvelles politiques de développement ? »  
[@RiouxRemy](#) [@PhilippeJahshan](#) [@JBLemo...](#)  
[#francediplo](#)



**Tony Ben Lahoucine** @BenLahoucineT · 22 févr.

Je partage l'inquiétude de [@PhilippeJahshan](#) « manque de la taxe sur les transactions financières » dans le [#CICID](#) Alors [@JBLemo...](#) si vous travaillez au niveau européen : actons le et écrivons le comme un engagement car « quand c'est flou, y'a un loup » [#clarté](#) [#CNDSI](#)



**olfa soukri cherif** @olfasc

[#CNDSI](#) [@PhilippeJahshan](#) [#CICID](#) n'a pas parlé des Taxes sur transactions financières qui présentent crédits et moyens supplémentaires pour le développement

1 1

Olympio [#fr](#) [#eu](#) a aimé

**Maggie CAZAL** @MaggieCazal · 22 févr.

[#CNDSI](#) [@francediplo](#) un peu de philosophie "comment la solidarité devient-elle cœur d'homme ? Investir dans l'aide pour créer un capital de bon sentiment n'est pas la vrai [#solidarité](#) devenir sensible aux douleurs des autres est essentiel pour le geste solidaire" [@enthoven\\_r](#)



**Ibrahim Mayaki** @NEPAD\_Mayaki · 22 févr.

Pour conclure, l'objectif de l'aide est d'aider à se passer de l'aide. La mobilisation des ressources internes en Afrique n'est pas très bonne. Il est extrêmement important que l'aide puisse permettre d'augmenter les capacités budgétaires et institutionnelles des États. [#CNDSI](#)

12 14



**Françoise Sivignon**  
@FSivignon

Suivre

[#CNDSI](#) [@JBLemo...](#) [@EmmanuelMacron](#) [@gerardcollomb](#) Applaudissements fournis lors interpellation [@ccfd\\_tsolidaire](#) Confusion inadmissible entre politique de développement et régulation des migrations

02:37 - 22 févr. 2018

17 Retweets 24 J'aime

17 24



6